

# DEPARTEMENT DU GERS

\*\*\*

## Communauté de Communes DES COTEAUX ARRATS GIMONE

\*\*\*

### PROCES VERBAL du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date convocation : 11/12/2018

Date de séance : 18/12/2018

Date d'affichage : 26/12/18

Nombre de conseillers			
Exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération	Absents
58	42	51	7

L'an deux mille dix-huit, le mardi 18 décembre, le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en la commune de Gaujan, en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre DUFFAUT.

**Etaient présents :** Pierre DUFFAUT, Jean Claude BADY, Philippe DUDEZ, Christophe MEAU, Michel ANGELE, André PICCIN, Françoise DASTUGUE, Jacques SERIN, Daniel DANFLOUS, Sergine AGEORGES, Daniel ZAÏNA, Brigitte SAINT MARTIN, Gérard ROEHRIG, Jean CERDA, Jean Claude DUFFAUT, Régis DARIES, Véronique CASTEX, Bruno GABRIEL, Georges de LORENZI, Patricia GRAUBY, Pierre ROUMEGUERE, Georges DALLIES, Gérard FAURE, Arnauld WADEL, Éric ANGELE, Evelyne BURGAN DELMAS, Jean Luc BOAS, Gérard ARIES, Jacques BORTOLUSSI, Jean Michel VERNIS, Chantal LABEDAN, Francis CHABROL, Francis LAGUIDON, Joël BERNADOT, Guy de GALARD, Pascal JOLLY, Francis DUMONT, Éric BALDUCCI, Paul BURGAN, André LAFFONT, Séverine CARCHON, Fabrice POURCET.

Le quorum est atteint.

**Etaient absents :** Alain de SCORRAILLE, Christophe LABBE, Sandrine DEDIEU, Pierre AIROLDI.

**Etaient absents excusés :** Catherine HEUTEUX, Sylvie VARIN, André MARQUISSEAU.

**Etaient absents excusés avec procuration :**

Stéphanie CORNEILLE a donné procuration à Christophe MEAU.

Chantal CASASOLA a donné procuration à Pierre DUFFAUT.

Claire BRIAT a donné procuration à Régis DARIES.

Sylvie LAFFORGUE a donné procuration à Véronique CASTEX.

Bruno BODART a donné procuration à Eric ANGELE.

Jean Pierre SALERS a donné procuration à Francis DUMONT.

Alain CARRIERE a donné procuration à Eric BALDUCCI.

Eric TRUFFI a donné procuration à Séverine CARCHON.

Bernard MOLIBOS a donné procuration à André LAFFONT.

**Assistaient à la séance :** Julien PIEDFERRE, Jérôme LOUBET, membres du conseil municipal de Gaujan,

**Secrétaire de séance :** Gérard ROEHRIG

Le quorum est atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 18h30. Il souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires.

Prise de parole de Monsieur le Maire de Gaujan.

Le précédent compte-rendu est approuvé.

#### Objet 4 : Attribution de Compensation

Monsieur le Président explique à l'assemblée que ce sujet va être abordé en premier afin de pouvoir libérer **Julien PIEDFERRE**, technicien des syndicats de rivière de l'Arrats et de la Gimone qu'il a sollicité pour calculer le linéaire de berge de la 3CAG.

Il explique qu'à ce jour, et malgré les relances opérées, la 3CAG n'a toujours pas reçu les informations demandées au bureau d'étude, via le Syndicat de Bassin de la Gimone 82, mandataire du groupement. La 3CAG n'étant pas partie prenante dans ce groupement, son interlocuteur est le syndicat mandataire.

Monsieur le Président précise qu'il a demandé à **Julien PIEDFERRE** de calculer le linéaire de berges de la 3CAG selon les critères pris en compte par le bureau d'étude, soit les cours d'eau considérés masse d'eau par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

La parole est laissée à **Julien PIEDFERRE** qui explique les différences des mètres relevés par les conseillers communautaires. Il expose ensuite ses calculs.

Monsieur le Président remercie **Julien PIEDFERRE** pour son intervention et reprend le développement des autres critères évoqués pour la clé de répartition de l'attribution de compensation.

S'agissant de la population, il explique que le diagnostic du bureau d'étude date de 2017 et que la population relevée est la population INSEE en vigueur en 2017 ; et plus précisément la population DGF, cela même servant de référence pour l'Etat.

Enfin, s'agissant de la surface des communes, il propose de référer à la fiche des données individuelles de la DGCL sur laquelle la superficie des communes est recensée

Monsieur le Président expose aux conseillers communautaires que lors de la commission finance du 15/11/18, un consensus semblait s'être dégagé pour une répartition basée sur 3 critères :

- 50 % de la population,
- 25% linéaire de cours d'eau,
- 25% superficie de la commune.

Monsieur le Président invite les conseillers communautaires à contrôler les données essentielles et à faire remonter les remarques pour le 21/01/19 afin qu'à l'occasion du DOB, les attributions de compensation soient validées. Puis, il leur propose de délibérer sur le principe de la clé de répartition précédemment exposée.

**Après en avoir délibéré**, les conseillers communautaires, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuvent la clé de répartition suivante :

- 50% de la population,
- 25% linéaire de cours d'eau,
- 25% superficie de la commune.

## Objet 1 : Désignation des délégués de la Commune de l'Isle Arné aux différents Syndicats

\* Suite aux récentes élections qui ont eu lieu sur la commune de l'Isle Arné, le conseil municipal propose à la 3CAG de modifier la représentation de la commune au SICTOM EST, en proposant les candidats suivants :

SICTOM EST		
Anciens délégués	Nouvelles Propositions	1 abstention
Colette NASARI	Patricia GRAUBY	
Francine VAN HOOFSTAT	Sophie HERNANDEZ	

\* Lors du dernier conseil communautaire, afin de représenter la commune de l'Isle Arné au sein du SM AA, les conseillers communautaires avaient désigné Eric ANGELE en qualité de suppléant d'Arnaud WADEL. Sur proposition du conseil municipal de l'Isle Arné, il est proposé la candidature d'Eric MUN en remplacement d'Eric ANGELE, déjà élu au sein du syndicat.

**Après en avoir délibéré**, les conseillers communautaires moins l'abstention de Monsieur Eric ANGELE, valident la nomination d'Eric MUN

## Objet 2 : Location de la salle de réunion du BATAC pour la formation

Monsieur le Président explique que la 3CAG a saisi l'opportunité d'accueillir le parcours de formation d'Opérateur de Maintenance Industrielle (OMI). Il s'agit d'une formation destinée aux demandeurs d'emploi sans prérequis. Elle répond à un besoin en recrutement récurrent des entreprises de la métallurgie et de l'agroalimentaire sur les métiers de la maintenance. Sur ces postes, le tronc commun est le même aux deux secteurs de l'industrie. Les acteurs de l'emploi et de la formation se sont donc mobilisés pour monter ce programme de formation.

Il laisse la main à **Anne LABORDE**, qui grâce à son implication auprès des acteurs de l'emploi et de la formation couplée à la dynamique engendrée par le Forum de l'Emploi, a permis à la 3CAG de saisir cette opportunité.

**Anne LABORDE** expose que la formation OMI a été portée par l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie (l'UIMM), Pôle emploi, et soutenue par la 3CAG via la plateforme emploi formation compétences. Cette formation va permettre à des demandeurs d'emploi du territoire de se former au métier de la maintenance en deux étapes. Tout d'abord une Période Opérationnelle à l'Emploi Collective (POEC) de 330 heures dont deux semaines en entreprises (15 janvier au 31 mars) suivi d'un contrat de professionnalisation d'un an en alternance (3 semaines en entreprise et une semaine en formation). Les candidats passeront à l'issue de ce parcours le Certificat de Qualification Professionnel de l'Industrie (CQPI) d'opérateur de maintenance industrielle. Cette opération concerne 7 entreprises gersoises des industries métallurgiques et agroalimentaires pour un total de 9 postes. Les entreprises concernées sont : Air Support, Ascenseur Automatique de Gascogne, eXcent, Fermiers du Gers, Gersycoop, HydroElecServices, Prolainat. Celles-ci se sont impliquées dès le recrutement, qui s'est déroulé en 3 étapes. Tout d'abord des informations collectives, puis des sessions de Méthode de Recrutement par Simulation (MRS), et pour terminer un Job Dating qui a permis de réaliser un couplage candidat/entreprise. La MRS, dispositif de Pôle emploi, consiste à repérer les habiletés des candidats nécessaires pour occuper un poste de travail en ne tenant pas compte de l'expérience et du niveau de diplôme. La MRS donne sa chance à tout le monde !

Face à cette opportunité pour la 3CAG et afin de répondre au besoin de locaux pour dispenser la formation, Monsieur le Président propose aux conseillers communautaires de se prononcer sur la location de la salle de réunion du BATAC (Lot 1 RDC) avec un prix journalier de 50 €HT.

**Après en avoir délibéré**, les conseillers communautaires, à l'unanimité des suffrages exprimés acceptent la location du Lot 1 RDC au BATAC pour un prix journalier de 50€HT

## Objet 3 : Attribution des Aides à l'Immobilier d'Entreprises

Monsieur le Président rappelle que la mise en application de la loi NOTré du 7 août 2015 a modifié le champ d'application des Aide à l'Immobilier d'Entreprise (AIE) et que conformément à l'article L1555-3 du CGCT, il appartient aux EPCI l'attribution des AIE.

Vu la délibération en date du 5 juillet 2018 définissant le cadre d'intervention de la 3CAG en matière AIE,

Monsieur le Président invite les conseillers communautaire à se prononcer sur les AIE suivantes :

Chevalets Despiau		Unanimité
Activité : Création de chevalets pour instruments quatuor à cordes		
Montant de l'opération	1 697 000€	
Subvention éligible 30% car nous sommes en AFR	509 100€	
Dont intervention de la Région à 90 %	458 190 €	
Dont intervention de la 3CAG à hauteur de 10%	50 910€	
Aide indirecte : minoration du prix de vente du terrain	48 600€	
Aide directe	2 310€	

<b>SCOP HYDRO</b>		Unanimité
Activité : Traitement de l'eau des espaces aquatiques		
Montant de l'opération	336 000€	
Subvention éligible 30% car nous sommes en AFR	100 800€	
Dont intervention de la Région à 90 %	90 720 €	
Dont intervention de la 3CAG à hauteur de 10%	10 080€	
Aide indirecte : minoration du prix de vente du terrain	10 080€	
Aide directe		

<b>BALAND and CO</b>		Unanimité
Activité : Création d'un laboratoire de création de produits de viennoise, pâtisserie et snacking		
Montant de l'opération	575 982,42€	
Subvention éligible 40% car nous sommes en secteur agroalimentaire + AFR	230 393€	
Dont intervention de la Région à 90 %	207 353€	
Dont intervention de la 3CAG à hauteur de 10%	23 040 €	
Aide directe	23 040€	

<b>I2S</b>		Unanimité
Activité : Isolation et aménagement intérieur d'atelier agroalimentaire		
Montant de l'opération	465 742,57€	
Subvention éligible 30% car nous sommes en AFR	139 723€	
Dont intervention de la Région à 90 %	125 751€	
Dont intervention de la 3CAG à hauteur de 10%	13 972€	
Aide indirecte : minoration du prix de vente du terrain	13 972€	
Aide directe		

## Objet 5 : Fonds de concours

Commune	Projet	Montant HT du projet	Autres financeurs	Mtt Fds de concours	Vote
Gimont	Aménagement de sécurité et liaison douce RD 4 - 2ème tranche	212 340,00	DETR : 63 702 DSIL : 42 468 Région : 31 851	7 000,00	9 abstentions
Escorneboeuf	Travaux de mise aux normes de la cuisine et du bar de la salle des fêtes	20 737,00		7 000,00	3 abstentions
Total fonds de concours				14 000,00	

## Objet 6 : Décision modificative

### Modifications sur le budget principal

SECTION de Fonctionnement									
Depenses					Recettes				
Chapitre	compte	libellé	Solde	Montant	Chapitre	compte	libellé	Solde	Montant
SECTION d' Investissement									
Depenses					Recettes				
O41	238	Avance accordée en MP		5 844	O41	238	Rbsmt des avances en MP		5844
204	2041412	fdc		14 000					
21	2118	Autres terrains		-14 000					
				<b>5 844</b>					<b>5 844</b>

### Modification sur le budget annexe BATAc

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chap	art.	libelle	montant	Chap	art.	libelle	montant
	6061	Fourniture non stockée	1 000	75	752	Revenu des immeubles	5445
11	618	divers	4 445				
<b>TOTAL</b>			<b>5 445</b>	<b>TOTAL</b>			<b>5445</b>
INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chap	art.	libelle	montant	Chap	art.	libelle	montant
16	165	Rbstm depot de garantie	2970	16	165	Encaissement depot G	2 970
<b>TOTAL</b>			<b>2 970</b>	<b>TOTAL</b>			<b>2 970</b>

### Modification sur le budget annexe Ciné

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES en diminution					RECETTES				
Chap	Article	Libellé	Solde	Montant	Chap	Article	libellé	Solde	Montant
	6135	location mobiliere	5722	-4 500					
11	637	Impôts et taxe	1871	-1 300					
				-5 800					
DEPENSES en augmentation									
o12	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	6555	5 800					
Total				0	Total				0

### Objet 7 : PCAET

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du **Projet Climat Air Energie Territorial (PCAET)**, la 3CAG doit déposer son plan d'actions avant fin décembre pour solliciter l'avis de la **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)**. Il explique aux conseillers communautaires qu'il va soumettre ce plan d'action à leur validation, mais qu'il ne s'agit que d'un accord de principe puisque seule la délibération finale n'est obligatoire.

Afin de présenter ce plan d'actions, il laisse la main à **Yanick HOUSSIERE** et **Céline ALBOUY**. Ils expliquent que le plan d'action du PCAET s'articule autour de 4 axes constitués d'objectif stratégiques et opérationnels réunissant 38 actions. Ils donnent des exemples sur les actions déjà mises en place au titre de ces objectifs telles que la plantation de haie dans le cadre du programme voirie ou du **Transport A la Demande (TAD)**.

Ils expliquent ensuite le déroulement des prochaines étapes :

- Suite à la délibération des conseillers communautaires, la 3CAG va saisir la DREAL afin qu'elle étudie son plan d'action,
- La DREAL rendra un avis simple sous 3 mois,
- Phase de concertation publique (délai de 30 jours),
- Saisine du Préfet de Région et du Conseil Régional pour avis simple,
- Délibération des conseillers communautaires sur le projet final du PCAET.

Suite à cet exposé, Monsieur le Président invite les conseillers communautaires à se prononcer sur ce plan d'actions du PCAET.

**Après en avoir délibéré**, les conseillers communautaires, approuvent le PCAET à l'unanimité des suffrages exprimés

La séance est levée à 20h30.